

U²⁰¹⁶NSS

JE SUIS JEUNE ARBITRE EN LUTTE

JE SUIS JEUNE COACH EN LUTTE



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ



assureur militant

PARTENAIRE OFFICIEL



PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAURÉAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012

« Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »
« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL)».

L'arrêté du 07 juillet 2015 : création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITE

Elaboré dans les années 1990, la lutte à l'UNSS s'inspire des styles olympiques : *libre, gréco-romaine et féminine*.

Le règlement UNSS respecte les aspects fondamentaux de la pratique fédérale : le "TOMBÉ" est le but recherché pour obtenir la victoire.

Mais il simplifie ses modalités d'organisation et d'arbitrage.

Attentif à la santé des élèves, la règle d'OR: « ne pas faire mal » est mise en avant pour définir les techniques et les gestes interdits qui peuvent être dangereux pour des lutteurs scolaires.

Des catégories de poids pour chaque niveau d'âge permettent au plus grand nombre de pratiquants de s'opposer dans des combats équitables.

Lors d'un combat de lutte, la combativité est encouragée tout en veillant à ce que les lutteurs restent au contact l'un de l'autre. Les actions, notamment celles engagées debout, doivent être contrôlées par le lutteur attaquant qui accompagne son adversaire au sol avec l'intention de le "mettre en danger" sur le dos.

Des points sont attribués aux différentes techniques exécutées debout et au sol.

Lorsque les lutteurs sortent du tapis, l'arbitre doit bien sûr interrompre le combat en sifflant et le faire reprendre au centre du tapis, sinon il doit favoriser la poursuite de la lutte.

En cas de non combativité ou bien de geste interdit, un avertissement peut être donné au lutteur fautif.

Le plus important est de respecter l'esprit de la lutte. Celle-ci doit être active et non violente.

C'est pourquoi le Jeune Arbitre, garant de l'équité du combat, s'efforcera d'anticiper les actions pour bien se placer et, par sa présence, stimulera les lutteurs.

Il utilisera un vocabulaire approprié pour communiquer et attribuera aux prises une cotation juste.

Le Jeune Officiel est membre du jury. Ses fonctions commencent dès l'organisation de la compétition. Il participe à l'accueil des lutteurs, à la pesée, à l'élaboration des feuilles de match, puis assure la direction des combats et l'annonce des résultats.

Son rôle dans la réussite du championnat exige de lui qu'il adopte la tenue officielle (pantalon blanc et chaussures de sport avec semelle propres, tee-shirt officiel, manchettes de couleur, sifflet) ainsi qu'une grande disponibilité.

SOMMAIRE

LE JEUNE ARBITRE LE JEUNE COACH

1. S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES
6. ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
7. PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, JEUNE COACH S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 (lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... » et l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités »..

1.1 Le jeune juge/arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité
 - Etre objectif et impartial
 - Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
- Le jeune juge/arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

1.2 Le jeune coach :

En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune coach mis en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui connaît l'activité et qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne

Le jeune coach appartient à l'équipe. Selon l'activité, il peut être joueur et coach. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées. (En lutte le jeune coach pourra également être lutteur).

Le jeune coach est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Il doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Agir de manière éthique et responsable
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission

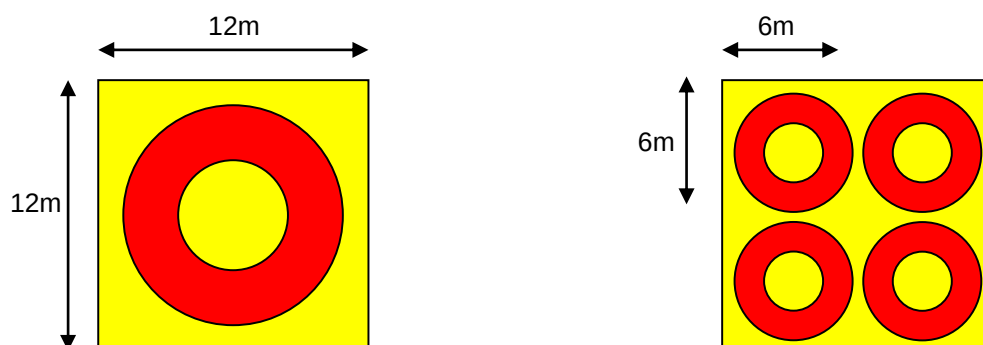
2. LE JEUNE ARBITRE, LE JEUNE COACH, DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITÉ

I - BUT DE LA LUTTE

De la position debout, renverser et maintenir **son adversaire sur le dos pendant deux secondes** : c'est le «**TOMBÉ**» (contact simultané des omoplates au tapis).

II - SURFACE DE COMBAT

Le combat se déroule sur un tapis présentant toutes les caractéristiques de sécurité. Le tapis est au minimum de 36 m², soit le quart du tapis 12m x 12m (tapis lutte collège).



III - TENUE DE LUTTE

Elle est composée :

- d'un **short** (cuissard accepté) à **dominante noire** (au-dessus du genou) et d'un **top lycra moulant** (tee-shirt interdit) pouvant être personnalisé aux couleurs de l'établissement (manches au-dessus du coude) de chaussures de lutte (obligatoire en excellence) **ou** pieds nus
- Les équipes seront différenciées pendant le combat par des manchettes de couleurs bleu ou rouge fournies par le corps d'arbitrage.



IV – ARBITRAGE

Au minimum :

- un arbitre au centre du tapis qui dirige le combat et cote les actions,
- un secrétaire qui note les cotations proposées par l'arbitre, sur la feuille de match et chronomètre,
- un chef de tapis adulte, tuteur des Jeunes Arbitres.

V – INTERDICTIONS

1) Interdictions générales :

- Les coups
- Toutes les torsions d'articulation
- Les saisies de la tête seule à 2 bras
- Les chatouillements, actions sur les doigts, les cheveux, etc.
- Les étranglements
- Toute action sur la figure
- Toute action jugée dangereuse pour l'intégrité de l'enfant et notamment celle s'exerçant sur la colonne vertébrale

Une grande vigilance est requise quant à la position défensive du « pont » : aucune poussée vers l'avant de l'attaquant n'est autorisée.

2) Techniques interdites :

- La souplesse à partir d'un contrôle « ceinture arrière »
- L'«arraché au sol»
- La «double clef de tête»
- La «liane» (crochet de jambe sur jambe au sol) avec «clef de tête» opposée
- La « cuisse à rebours » sur défenseur à plat ventre

VI - COTATION DES TECHNIQUES

Les techniques cotées :

- Les techniques de lutte debout : elles sont engagées lorsque le lutteur attaqué est sur ses deux pieds au départ de l'action.
- Les techniques de lutte au sol : elles sont amorcées à partir d'un contrôle arrière ou sur un adversaire ayant au moins un genou au sol.

Les situations particulières de lutte :

- Le «tombé», c'est le contact simultané des deux omoplates au sol pendant 2 secondes.
- La «mise en danger»:
allongé, la ligne des omoplates forme avec le tapis un angle inférieur à 90°.
assis, le dos forme avec le tapis un angle inférieur à 45°
- Le «contrôle arrière» : le lutteur attaqué se retrouve à plat ventre ou en position quadrupédie (2 genoux + 1 main ou 2 mains + 1 genou), le lutteur attaquant est situé derrière la ligne d'épaules du lutteur attaqué et le contrôle.
- La « position assise contrôlée » : le lutteur attaqué se retrouve assis, le dos formant avec le sol un angle supérieur à 45°, le lutteur attaquant est situé devant lui et le contrôle.
- Le « surpassé » : le lutteur dominé, dessous, retourne la situation à son avantage en mettant son adversaire en position de mise en danger ou en accédant au contrôle arrière.

Les cotations :

- **3 points** : technique de lutte debout **contrôlée avec « mise en danger » directe** de l'adversaire.
- **2 points** : technique de lutte au sol avec **«mise en danger» maintenue 2 secondes**.
- **1 point** : toute action qui se termine par un **contrôle au sol arrière ou assis**.

N.B. : exemples d'actions non cotées :

Action amorcée debout ne conduisant à aucun contrôle de l'adversaire au sol.

Action au sol faisant passer l'adversaire sur le dos sans «mise en danger» maintenue 2s.

TABLEAU DE COTATION DES ACTIONS ET DES TECHNIQUES
--

TECHNIQUES	AVEC MISE EN DANGER	SANS MISE EN DANGER
<u>DEBOUT</u>	3 POINTS	1 POINT
<u>SOL</u>	2 POINTS (si mise en danger maintenue 2 secondes)	1 POINT

VII – AVERTISSEMENT

L'avertissement est accompagné d'un point pour l'adversaire (1 point). Il est attribué :

- Pour non combativité flagrante (toujours précédé d'un avertissement verbal).
- En cas de non-respect des interdits (sans avertissement verbal systématique pour les techniques interdites).
- Pour comportement antisportif.

L'élimination du lutteur fautif est prononcée au 3ème avertissement.

Pour tout comportement antisportif grave une sanction d'exclusion du lutteur de la compétition pourra être prononcée.

VIII - DEROULEMENT DU COMBAT

1) Éléments favorisant une lutte offensive

- L'attaquant ne doit pas être pénalisé sauf s'il est contré et mis en danger.
- Sur une technique «loupée» engagée debout et se terminant au sol, la lutte se poursuit mais aucune cotation n'est attribuée.
- Si le combat stagne au sol, sans «mise en danger», il est interrompu et reprend debout.

2) Arrêt et continuation du combat

- **Le combat sera arrêté et reprendra debout dans les cas suivants :**
 - **Debout**, l'arbitre siffle dès qu'un des deux lutteurs met un pied à l'extérieur du cercle rouge. Si une action était engagée, elle sera cotée.
 - **En position quadrupédie**, la lutte est interrompue dès qu'une main du lutteur attaqué est à l'extérieur du cercle.
 - **Sur le dos ou à plat ventre**, le combat est interrompu dès qu'une épaule du lutteur attaqué est à l'extérieur du cercle de combat.
N.B. : il ne peut y avoir de «mise en danger» maintenue (2 pts.) et à fortiori de «tombé» à l'extérieur du cercle de combat.
 - Sur **retour à plat ventre ou position quadrupédie** d'un lutteur ayant été mis en danger pendant 2 secondes (action à deux points), la lutte est arrêtée et reprend debout.

- **Le combat continuera au sol dans les cas suivants :**
 - Après un «amené à terre» ventral ou quadrupédie contrôlé derrière, ou un «surpassé» (au sol) sans mise en danger, le combat continue pour permettre d'atteindre le «tombé».
 - Après une action cotée (engagée debout) à 3 pts et un retour à plat ventre ou quadrupédie du lutteur attaqué, le combat continue pour permettre d'atteindre le «tombé», une cotation à 2 pts pourra avoir lieu.
 - Sur «mise en danger», le combat continue pour obtenir le «tombé», il ne sera arrêté qu'en cas de sortie de la surface de combat ou prise illégale.
- **Le combat reprend en position quadrupédie lorsqu'une erreur manifeste d'arbitrage a été commise dans la lutte au sol.**
- **Le combat est terminé à la suite :**
 - d'un «tombé»
 - d'une «supériorité technique» (quand la différence entre les lutteurs est de 10 points)
 - A la fin du temps réglementaire.
 - Sur disqualification

NB : tout arrêt du combat demandé (ex. cri, frappe sur le tapis ou l'adversaire avec la main ou le pied, demande d'arrêt de la prise engagée) par le lutteur en position de mise en danger entrainera immédiatement sa défaite par tombé.

3) Est déclaré vainqueur aux points le lutteur qui totalise le plus grand nombre de points techniques. En cas d'égalité de points à la fin du temps réglementaire, la victoire sera attribuée au lutteur qui a marqué le **dernier point**.

Dans le cas où aucun point n'est marqué lors du combat, l'arbitre ordonne une prolongation d'une durée maximale égale au temps du combat moins deux minutes.

Le lutteur qui marque le premier point est déclaré vainqueur.

En l'absence de point marqué, une décision est prise par le corps d'arbitrage (arbitre, juge et chef de surface réunis) en prenant en compte les actions engagées durant toute la durée du combat.

POINTS DE CLASSEMENT

Vainqueur	Perdant	Type de victoire
4	0	TOMBÉ SUPERIORITE TECHNIQUE / DIFFERENCE DE 10 POINTS DISQUALIFICATION/ FORFAIT / ABANDON
3	0	DIFFERENCE DE MOINS DE 10 POINTS LE PERDANT N'A MARQUE AUCUN POINT TECHNIQUE
3	1	DIFFERENCE DE MOINS DE 10 POINTS LE PERDANT A MARQUE AU MOINS 1 PT TECHNIQUE

IX - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Les catégories de poids sont celles de l'U.N.S.S. (cf. Fiche sport Lutte).
- Les compétiteurs sont pesés en tenue de lutte pieds nus.
- Les rencontres s'effectuent en une formule championnat jusqu'à 5 équipes ou en une formule par poule et tableau de classement à partir de 6 équipes.

X – GAIN DE LA RENCONTRE ENTRE DEUX EQUIPES

- Est déclaré vainqueur l'équipe qui a le plus de victoires.
- En cas d'égalité de victoires, les critères suivants seront retenus successivement:
 - 1) le plus grand total de points de classement
 - 2) le moins de défaites provoquées par une absence dans certaines catégories
 - 3) le plus de victoires par tombé ou supériorité technique
 - 4) la victoire par tombé (ou supériorité technique) la plus rapide (temps indiqué sur la feuille de rencontre)
 - 5) le plus grand total de points techniques marqués sur l'ensemble des combats
 - 6) le lutteur le plus jeune

XI – CLASSEMENT DES EQUIPES EN FORMULE CHAMPIONNAT

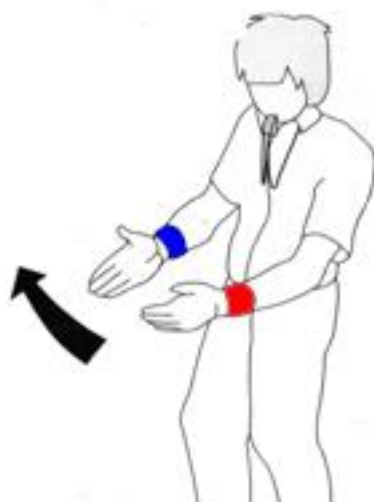
Le classement est établi selon le nombre de victoires acquises par chacune des équipes.

XII – CAS D'EGALITE

Critères à prendre en compte pour départager des équipes à égalité de victoires à l'issue d'une formule championnat :

- Egalité entre 2 équipes : l'équipe qui a remporté la rencontre les opposant se classe avant l'autre.
- Egalité entre 3 équipes et plus : il faut d'abord classer la dernière équipe du groupe des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 équipes à égalité :
 - Le moins de points de classement
 - Le moins de victoires par tombé ou par supériorité technique
 - Le moins de points techniques marqués dans toute la compétition

GESTES ET VOCABULAIRE DE L'ARBITRE



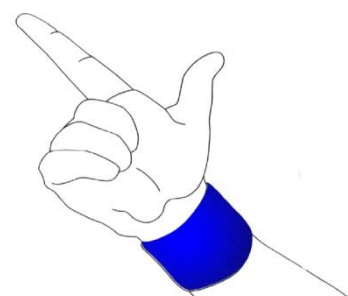
CENTRE



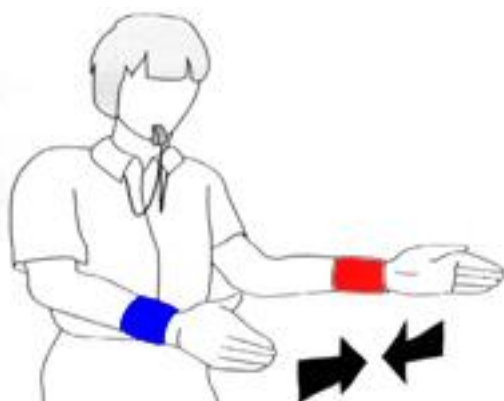
ACTION NON COTÉE



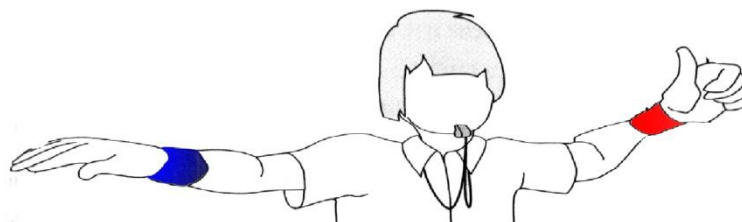
TEMPS MORT



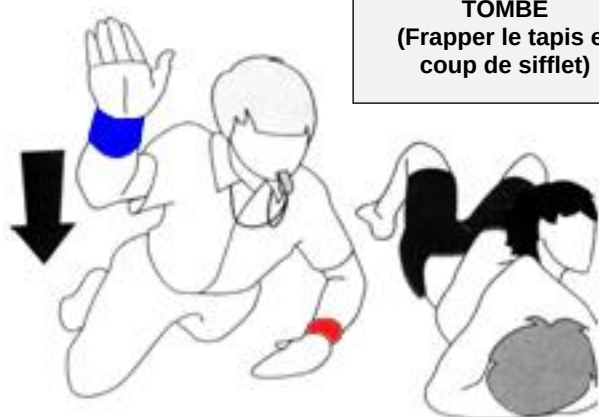
2 POINTS



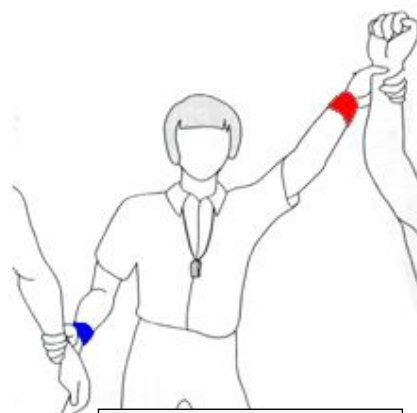
CONTACT



AVERTISSEMENT BLEU
1 POINT ROUGE



TOMBÉ
(Frapper le tapis et
coup de sifflet)



ROUGE VAINQUEUR

Le jeune coach doit connaître les règles de l'activité pour :

- assister l'animateur d'AS sous sa responsabilité et en présence de celui-ci
- être capable d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe de licenciés dans une activité proposée à l'AS ou /et par l'UNSS
- perfectionner ses connaissances spécifiques dans l'activité : techniques, tactiques, règlementaires, etc
- faire preuve d'autorité, de respect et de mise en confiance
- participer aux choix et prises de décisions du calendrier sportif
- participer à l'encadrement des entraînements et au suivi des équipes lors des déplacements
- être capable d'assister l'enseignant en compétition (coacher) ou à l'occasion de sorties.
- contribuer à la gestion du matériel sportif (suivi, renouvellement, commandes)
- être soucieux d'accompagner les nouveaux licenciés pour fidéliser leur engagement à l'AS
- être manager
- être autonome : anime une ou plusieurs séquences de travail proposées par l'animateur d'A.S
- être capitaine de vestiaire en fonction de l'activité
- Faire des choix, adapter ses propositions

3. LE JEUNE ARBITRE, LE JEUNE COACH S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

A- Arbitre

- Avant il révise son règlement et sa gestuelle
- Pendant il est très concentré dans sa mission
- Après il analyse sa prestation et corrige

B- Secrétaire de table

- Avant il révise son règlement
- Pendant il est très concentré dans sa mission
- Après il vérifie sa feuille et la signe avant de la transmettre à l'adulte responsable

C- Chronomètreur-marqueur

- Avant il s'assure que le chrono et le tableau de marquage sont à zéro
- Il vérifie la durée du combat en fonction de la catégorie d'âge des lutteurs
- Pendant il est très concentré dans sa mission
- Après il informe (le cas échéant) le secrétaire de table du temps du combat

C- Organisateur

- Avant il consulte le cahier des charges
- Pendant il respecte le programme et anticipe
- Après il établit le bilan et boucle le dossier

D- Reporter

- Avant il établit un scénario et contacte les médias
- Pendant il couvre l'évènement
- Après il réalise un dossier de presse

F- Jeune coach

- Avant, il doit connaître la composition de l'équipe et les caractéristiques de chaque lutteur
- Pendant, il doit : Echauffer son équipe, surveiller les heures de passage de son équipe et s'assurer qu'elle soit prête à monter sur le tapis au moment venue
- A la mi-temps ou lors d'un temps mort, il doit : Conseiller ses lutteurs dans leurs choix tactiques, encourager ses lutteurs de façon positive
- Après, il doit : Faire un retour à chaque lutteur sur sa performance

HORS RENCONTRE/COMPETITION			PENDANT RENCONTRE/COMPETITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

4. LE JEUNE ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

➤ Pré requis : le jeune officiel doit être investi au niveau de son district

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	- Fait respecter le rituel - Dirige le combat - Veille à la sécurité - Constate et annonce le « tombé »	Arbitrage au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation départemental PROTOCOLE
	2. PERTINENCE DES DECISIONS	- Poignée de main des lutteurs au centre du tapis au début et à la fin du combat - Fait commencer le combat (coup de sifflet) - Arrête le combat à chaque sortie de tapis - Arrête le combat dès qu'un danger se présente (siffler fort) ---> nécessité de connaître parfaitement tous les interdits et situations à risque pour les lutteurs - Se déplace près du combattant au sol - Lève le bras, demande la confirmation du tombé à son tuteur et siffle en tapant le sol avec la main	Action d'arbitre suivie en tutorat par le prof. EPS au cours de combats réels. Les rôles doivent être joués sur au moins 20 combats dans le cadre de l'A.S. L'évaluation pratique se fera sur une grille de critères préétablie et portera sur les 5 derniers combats arbitrés. EVALUATION Est estimé du niveau 1 le jeune officiel qui atteint la moyenne sur les 5 derniers combats.
	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE (sait se faire respecter)	- Dirige le combat - Cote les prises - Utilise les gestes de l'arbitre - Constate le « tombé »	

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
SECRETAIRE DE TABLE CHRONOMETREUR MARQUEUR	1. APPLICATION DES REGLES	- Organise une rencontre - Participe à la pesée - Tient la feuille de match - Mesure le temps réel du combat et signale sa fin - Affiche les points	Fonctions exercées au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation départemental PROTOCOLE EVALUATION
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	- Inscrit les lutteurs - Assure la rotation des combats en faisant respecter un temps de repos suffisant entre 2 combats. - Inscrit le résultat des combats sur la feuille de rencontre et donne le classement final - Est attentif aux coups de sifflet de l'arbitre et aux temps morts demandés - Annonce la fin du temps réglementaire par un signal sonore (gong...) - Les points annoncés par l'arbitre sont affichés sur le tableau de marquage	Il complète celui de l'arbitre en exigeant rigueur et justesse dans les informations transcrites ou affichées.

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental et la mention de ce niveau sur sa licence et la remise d'un bracelet bleu et d'un diplôme par le service départemental

Niveau Académique

- Pré requis : Le jeune officiel doit :
- être investi au niveau de son département.
 - justifier de l'acquisition de son niveau départemental

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
ARBITRE	1 APPLICATION DES REGLES	- Tenue d'arbitre - Cote les prises avec justesse - Se place et se déplace sur le tapis par rapport aux lutteurs - Signale la passivité - Signale les actes prohibés - Communique avec la table de marque	Arbitrages/ jugements au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation académique PROTOCOLE Contrôle pratique sur la compétition académique par une commission d'arbitrage à partir d'une grille de critères préétablie.
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	- Tenue correcte : survêtement propre, manchettes rouge et bleu, sifflet - Signale la valeur des actions en : . levant le bras correspondant à la couleur du maillot du lutteur qui marque les points . annonçant avec les doigts le nombre de points marqués (1, 2 ou 3 points) . vérifiant que chaque cotation a été prise en compte par la table de marque - Suit les lutteurs à une distance de 1m 50 environ - Protège les lutteurs en cas de projection hors de la surface de combat - Utilise les gestes et le vocabulaire de l'arbitre Ex : « contact », « action »,...	EVALUATION Est estimé de niveau académique le jeune officiel qui atteint la moyenne à l'évaluation de la commission d'arbitrage. Le jeune officiel de niveau académique peut se présenter au championnat de France

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
SECRETAIRE DE TABLE CHRONOMETREUR MARQUEUR	1. APPLICATION DES REGLES	- Organise la pesée - Fait l'appariement - Dirige la rencontre - Tient la feuille de juge - Communique avec l'arbitre	Fonctions exercées au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation académique PROTOCOLE EVALUATION
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	En plus des tâches déjà réalisées au niveau départemental, il : - Vérifie les licences UNSS - Vérifie le poids à la pesée - Fait tirer au sort un numéro d'appariement - Place les lutteurs selon les modalités d'appariement retenues pour la compétition - Appelle les lutteurs au moins un combat à l'avance pour qu'ils se préparent - Appelle les lutteurs pour qu'ils se présentent sur le tapis - Suit l'évolution de la rencontre - Inscrit les résultats des combats sur la feuille d'appariement - Etabli le classement	Il complète celui de l'arbitre en exigeant rigueur et justesse dans les informations transcrites ou affichées.

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau académique et la mention de ce niveau sur sa licence et la remise d'un bracelet jaune et d'un diplôme par le service régional

Niveau National

- Pré requis : le jeune officiel doit :
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	- Lutte contre la passivité - Communique avec tous les membres du jury	Officier sur le championnat de France PROTOCOLE
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	- Signale toutes les actions reconnues comme passives (ex : n'attaque plus, bloque le poignet de l'adversaire, recule tout le temps), en montrant le lutteur fautif. - Attribue l'avertissement seul ou avec confirmation du chef de tapis après arrêt du combat. - Utilise régulièrement les gestes et le langage adapté - Fait preuve d'autorité dans ces décisions - Agit avec aisance dans la direction du combat	Contrôle vidéo sur la base de séquences de combat. La note de 12 permet d'officier sur le tapis en tant qu'arbitre. Contrôle pratique sur la compétition par une commission d'arbitrage. EVALUATION Le jeune officiel est estimé de niveau national quand sa note pratique atteint au moins 14/20

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national et la mention de son niveau sur sa licence et la remise d'un bracelet rouge et d'un diplôme (ou attestation pour les lycées) lors du protocole du championnat de France

EVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- Théorique : vidéos
- Pratique : le JO assure le rôle d'arbitre et de secrétaire de table lors du CF

Note totale/20 = Moyenne des prestations pratiques (/16 points) + note théorique (/ 4 points)

Compétences attendues à tous les niveaux Jeune Officiel Arbitre-Juge: LUTTE		 PRINCIPE D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<u>Arbitrer</u> plusieurs combats dans le cadre d'un championnat de France UNSS de lutte en étant capable de diriger le combat, coter les prises, se placer correctement pour apprécier les actions menant ou non au tombé en appliquant la gestuelle spécifique. <u>Juge</u> : Etre capable de remplir correctement la feuille de pointage en indiquant les cotations et les éventuels avertissements. Etre capable de déterminer le type de victoire en indiquant le code adéquat.		L'évaluation se déroulera en deux parties : • Théorique : Test vidéo réalisé la veille de la compétition lors de l'accueil des Jeunes Officiels (Pour le championnat de France : note minimum de 12/20 pour participer à la pratique) • Pratique : mise en situation en tant qu'arbitre et secrétaire de table, lors d'un championnat de France UNSS de lutte. Les jeunes officiels sont éliminés au fur et à mesure pour ne garder que les 8 meilleurs qui officient pour les finales.		
Points à effectuer	Élément à évaluer	Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 ⁽¹⁾ : Niveau national (lycées : option facultative EPS) 16/20
14/20 Partie pratique (Coefficient 2)	Indicateur du rôle d'ARBITRE	6 à 12 pts	7 à 12 pts	9 à 12 pts
		Siffle net et au bon moment. Synchronise le geste et le vocabulaire justes avec l'action. Erreurs tolérées dans la cotation des actions	Siffle net et au bon moment. Synchronise le geste et le vocabulaire justes avec l'action. Placement correct Erreurs tolérées dans la cotation des actions complexes	Siffle net et au bon moment. Synchronise le geste et le vocabulaire justes avec l'action. Placement correct Cotation juste Décèle et sanctionne la passivité
	Indicateur du rôle de JUGE	1 à 2 pts	1 à 2 pts	1 à 2 pts
		Secrétaire : Remplit correctement la feuille Contrôle le résultat. Indique les points de classement.	Secrétaire : Remplit correctement la feuille Contrôle le résultat. Indique les points de classement.	Secrétaire : Remplit correctement la feuille Contrôle le résultat. Indique les points de classement.
06/20 Partie théorique (Coefficient 1)		3 à 6 pts	4 à 6 pts	4 à 6 pts
		QCM	QCM	Vidéo

5. L'EVALUATION DU JEUNE COACH

Le jeune Coach doit : Connaître l'activité - Se former - Entraîner - Manager - Diriger – Evaluer - Choisir - Organiser- Intervenir posément, de façon bienveillante et positive

Le jeune coach :

- Il ne vient pas en supplément de l'équipe
- en sport partagé est un levier important pour continuer à développer ces équipes au sein des championnats de France. En fonction des activités le jeune coach en sport partagé peut se rajouter à l'équipe, si la composition de cette dernière est inférieure à la composition des équipes du championnat dit « classique ».

VALIDATION DE L'ENGAGEMENT

- le Jeune coach peut être en binôme avec l'enseignant d'EPS, animateurs d'AS ou l'encadrant de l'équipe jusqu'aux phases régionales
- Sur un championnat de France il en assume seul le rôle sur le tapis
- Validations:

Acquis ou pas acquis sur le niveau du championnat auquel il officie

Championnat de France : si son équipe monte sur le podium et si lui seul a officié dans le rôle d'entraîneur, sans adulte à ses côtés, un diplôme national lui sera délivré mais la **certification reste académique**

5. LE JEUNE ARBITRE ET LE JEUNE COACH DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Juge/Arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un Championnat de France durant son cursus lycée (en classes de seconde et de première) s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.

6. LE JEUNE ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION /PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de Lutte (FFL) :

La convention entre l'UNSS et la FFL précise que le jeune juge/arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre Régional de lutte. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre National de Lutte Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

7. LE JEUNE ARBITRE ET LE JEUNE COACH PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Direction Nationale UNSS : www.unss.org

Services régionaux UNSS

Services départementaux UNSS

Stages mis en place

Adresse de la fédération concernée :
FEDERATION FRANCAISE DE LUTTE
2, rue Louis Pergaud
94706 MAISON ALFORT
Téléphone : 01 41 79 59 10
Télécopie : 01 43 68 40 53
Courriel : fli@fflutte.org
Site internet : www.fflutte.com

Documentation accessible sur le site de la FFL

- ▶ Programme fédéral : les Maîtrises FILA
- ▶ Programme fédéral : la Préparation physique spécifique du lutteur
- ▶ Programme fédéral : les Jeux de lutte de 4 à 6 ans
- ▶ DVD fédéral : Apprentissage et Pédagogie
- ▶ DVDROM fédéral : Entraînement et Perfectionnement